

# **TOUR D'HORIZON**

(Février 1949)

## **I. — STRUCTURE POLITIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

Au cours du mois de février, la vie administrative a été dominée par les travaux de la Commission Centrale du Statut de la Fonction Publique et de la Sous-Commission du reclassement qui a terminé ses travaux, et par la préparation de la 25<sup>e</sup> Session Ordinaire du Grand Conseil de la Tunisie.

### **A) Statut de la Fonction Publique**

Tandis que la Sous-Commission de reclassement terminait ses travaux après neuf séances tenues les 4, 8, 9, 10, 12, 16, 18, 21 et 22 au cours desquelles ont été fixées les échelles indiciaires applicables aux personnels de la Direction des Travaux Publics, aux Services Pénitentiaires, à l'Administration Centrale de l'Armée Tunisienne, au Ministère de la Santé Publique, à l'Administration Caïdale, aux Régies Financières, aux personnels des Administrations Centrales et des cadres communs, la Commission Centrale examinait au cours de sept séances le rapport déposé par la Sous-Commission du recrutement et de la formation. Au cours de ces séances, furent examinées les conditions de recrutement des personnels de la Direction des Travaux Publics, de l'Office Tunisien des Postes, Télégraphes et Téléphones, du Ministère de l'Agriculture, du Ministère du Commerce et de l'Artisanat, du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, de la Caisse Foncière, du Tribunal Mixte, du Ministère de la Santé Publique, de la Direction des Services de Sécurité, du Ministère de la

Justice Tunisienne, de la Grande Mosquée, du Corps Caïdal et de l'Instruction Publique.

Malgré le travail considérable déjà effectué et le désir du Gouvernement de voir aboutir rapidement les travaux de la Commission, il est peu probable que le Grand Conseil puisse être saisi de cette importante question avant la fin de la Session en cours.

## B) Grand Conseil

Précédée d'une réunion de la Délégation Mixte au cours de laquelle furent approuvées des inscriptions de crédits supplémentaires provenant du chapitre des dépenses imprévues et des changements d'affectations de crédits consentis à diverses Administrations, et d'une réunion du Conseil des Ministres au cours duquel le Directeur des Finances exposa aux membres du Conseil les grandes lignes du projet de budget 1949-1950, la 25<sup>e</sup> Session Ordinaire du Grand Conseil s'est ouverte le 24 février.

Dans son discours inaugural, M. Jean Mons, Résident Général a défini les caractéristiques du budget soumis à l'Assemblée indiquant notamment que le budget ordinaire s'équilibrait à 16.332.510.000 fr., tout entier financé par l'impôt, tandis que le budget extraordinaire s'élevant à 12.060.700.000 fr. auquel s'ajoutaient des crédits de report non encore employés, donnant une masse de crédits utilisables en 1949 de l'ordre de 15 milliards, était financé pour les 4/5 par la Métropole.

Ayant ainsi mis l'accent sur l'aide considérable consentie par la Métropole pour que l'équipement de la Régence puisse se poursuivre dans des conditions normales, le Résident Général termina son discours en affirmant que « membres du Gouvernement et membres de l'Assemblée, Français et Tunisiens, apportent la démonstration vivante de ce que peuvent pour le bien de la Tunisie, pour l'essor de son économie, pour la satisfaction des besoins de sa population, pour la transformation et le progrès de ses institutions, une résolution commune d'aborder objectivement les problèmes posés par la vie de l'Etat ».

\*\*\*

Signalons pour terminer, un nouveau déplacement résidentiel dans le Sud de la Tunisie, du 4 au 11 février, consacré à l'étude de questions d'hydraulique et de paysanat se posant pour les centres de Sidi-Bou-Zid, Bir El-Haffey, Sidi-Ali-Ben-Aoun, Gafsa, Tozeur, Nefta, Gerdegaya, Castillia, Neftaya, Oued Bayache, El-Ksar, El-Ghettar, Chaol, Gabès, Kébili et Douz... et une importante réunion du Conseil de Cabinet, le 22, au cours duquel furent examinées de nombreuses affaires financières et exposées par les Chefs d'Administration intéressés, les conditions d'application du décret du 28 octobre 1948, sur les loyers, en ce qui concerne les immeubles reconstruits ou réparés au titre des dommages de guerre, les mesures prises pour combattre l'invasion de rats dans le Sud, et les conditions de licenciement des agents du Ravitaillement à la suite de la réorganisation complète du Ravitaillement Général.

## II. — ACTIVITE FINANCIERE

L'activité financière s'est manifestée en février 1949, dans les secteurs suivants :

En matière budgétaire, ont été mis au point, imprimés et distribués les différents documents et brochures destinés au Grand Conseil pour l'examen du projet de budget de l'exercice 1949-50 au cours de sa session ordinaire.

En cette même matière, la Direction des Finances a préparé et suivi les travaux de la Délégation Mixte du Grand Conseil de la Tunisie, en sa réunion du 11 février, au cours de laquelle ont été examinées et approuvées de nombreuses demandes de virement de crédits intéressant divers chapitres budgétaires.

\*\*\*

En vue de favoriser les exportations de produits tunisiens, la Direction des Finances a proposé au Comité de Gestion de la Caisse de Compensation, en sa séance du 19 février, la suppression des redevances de sortie à l'exportation, proposition qui a reçu l'agrément du Comité.

\*\*\*

En matière de crédit, seul s'est réuni durant le mois de février, le Comité Consultatif chargé de statuer sur les demandes d'attribution de lettres d'agrément et de lettres d'établissement, ainsi que d'octroi de la garantie de l'Etat. Dans sa réunion du 14 février, ce Comité a examiné huit demandes de lettres d'établissement qui ont motivé de sa part un avis favorable pour la délivrance de cinq lettres comportant diverses exonérations fiscales et l'ajournement des trois autres demandes. Il a également délibéré sur huit demandes de lettres de garantie, dont sept ont été accordées, pour un montant total de 87 millions de francs.

\*\*\*

En matière agricole, le Conseil de Contrôle et de Surveillance des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance s'est réuni le 2 février; au cours de cette séance il a procédé à l'examen des états annuels de recettes et de dépenses des sociétés locales pour l'année 1949 et il a fixé à 80 millions le montant des sommes à répartir pour le premier semestre 1949 à titre de prêts en espèces en vue de travaux agricoles divers.

\*\*\*

A l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières, le marché local de ces valeurs a manifesté en février un ralentissement très net de son activité. La réduction progressive du nombre des acheteurs a provoqué une diminution des échanges, ainsi qu'une baisse sensible sur l'ensemble des cours. Parmi de nombreux exemples on se bornera à citer :

- les « Fermes Françaises de Tunisie » passées de 40.000 à 35.000;
- les « Schwich et Baizeau » passées de 7.900 à 6.700;
- les « Tunisiennes de Culture » passées de 675 à 650.

Ce ralentissement de l'activité de l'Office est vraisemblablement imputable dans une grande mesure à l'émission par la Métropole de l'emprunt 5% qui d'une part a prélevé sur le marché d'importantes disponibilités et d'autre part a détourné pour un moment l'attention des clients des valeurs à revenu variable. Il est probable que dès la clôture de l'émission de cet emprunt la même clientèle se portera de nouveau vers ces valeurs, rapportant son animation habituelle à l'Office.

### III. — ACTIVITE SOCIALE

Les statistiques qui viennent d'être produites par les Caisses de Compensation d'allocations familiales montrent les progrès accomplis par l'institution à fin 1948.

En effet, à cette date les trois Caisses groupaient 13.692 adhérents contre 10.458 au 30 juin 1947. Pour les mêmes dates de référence, les allocataires étaient au nombre de 42.881 contre 32.539. Quant aux enfants bénéficiaires, on en comptait 101.578 contre 77.498. La différence entre ces deux séries de chiffres est sensible puisqu'elle se traduit par les pourcentages d'augmentation suivants :

adhérents : 32%;

allocataires : 31,46%;

enfants bénéficiaires : 32,18%.

Le même mouvement a été imprimé aux paiements effectués au titre des allocations familiales. Ils se sont élevés à 678.365.584 francs contre 443.740.725 francs pour l'année 1947, soit une majoration de 53%.

Les statistiques ci-après ajoutent quelques précisions intéressantes aux renseignements qui viennent d'être donnés.

#### A D H E R E N T S

| Français | Tunisiens<br>Musulmans | Tunisiens<br>Israélites | Italiens | Autres<br>Etrangers | TOTAL  |
|----------|------------------------|-------------------------|----------|---------------------|--------|
| 4.673    | 4.731                  | 2.113                   | 1.723    | 452                 | 13.692 |

#### A L L O C A T A I R E S

| Français | Tunisiens<br>Musulmans | Tunisiens<br>Israélites | Italiens | Autres<br>Etrangers | TOTAL  |
|----------|------------------------|-------------------------|----------|---------------------|--------|
| 6.170    | 23.546                 | 4.236                   | 7.842    | 1.087               | 42.881 |

#### E N F A N T S B E N E F I C I A I R E S

| Français | Tunisiens<br>Musulmans | Tunisiens<br>Israélites | Italiens | Autres<br>Etrangers | TOTAL   |
|----------|------------------------|-------------------------|----------|---------------------|---------|
| 12.352   | 58.089                 | 10.864                  | 17.920   | 2.353               | 101.578 |